

76 REAUMUR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

SIEGE SOCIAL :

76 Rue Réaumur – 75002 PARIS

RCS PARIS 878 982 792

RAPPORT DE GESTION

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chers actionnaires,

Je vous ai réuni en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice social.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

1. Activité de la société

Comme vous avez pu le constater à la lecture des documents qui vous ont été communiqués, l'exercice clos le 31 Décembre 2024 fait ressortir un chiffre d'affaires net de **266 002 €**.

Les salaires et les charges sociales s'élèvent à **0 €** pour cette année.

2. Résultat et affectation

Cet exercice a vu la réalisation d'un bénéfice comptable de **24 964€** que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- En autre réserves pour **7 814€**.
- En dividende pour **17 150€**.

3. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

néant

4. Dividendes

Nous vous rappelons que 21 000 euros ont été mis en paiement au titre de l'exercice 2023.

Les résolutions qui vous ont été soumises, correspondent à ces propositions, nous espérons qu'elles rencontreront votre agrément et que vous donnerez à votre président quitus de sa gestion au titre de cet exercice.

Fait à Paris,

Le 11 mars 2025

LA PRESIDENCE.

76 REAUMUR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

SIEGE SOCIAL :

76 Rue Réaumur – 75002 PARIS

RCS PARIS 878 982 792

Rapport Spécial de la Présidence sur les Opérations visées par L'article L227-10 du Code de Commerce du 11 mars 2025
--

Chers Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L227-10 du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance qu'aucune opération ou convention visées à l'article, n'est intervenue, poursuivie ou exécutée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le Président

76 REAUMUR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

SIEGE SOCIAL :

76 Rue Réaumur – 75002 PARIS

RCS PARIS 878 982 792

PROCES - VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 mars 2025

A quatorze heures,

Les actionnaires de la SAS **76 REAUMUR**, au capital de **10 000 €** divisé en 10 000 actions de **1 €**, chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur la convocation de la présidence.

Tous les actionnaires sont présents ou représentés :

Monsieur David KNAFO, préside la réunion en sa qualité de président.

Le Président rappelle que les actionnaires sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,
- Rapport de la présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Approbation desdits comptes, conventions et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat,
- Rémunération de la présidence.

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des actionnaires,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la présidence.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2024 approuve les comptes, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de **24 964€**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté un bénéfice comptable de **24 964€** décide de l'affecter de la manière suivante :

- En autre réserves pour **7 814€**.
- En dividende pour **17 150€**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Nous vous rappelons que 21 000 euros ont été mis en paiement au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les rémunérations prises à ce titre par la présidence, et qui s'élèvent à **0 €** au titre de l'exercice 2024.

L'assemblée générale décide de ne pas modifier pour 2025 la rémunération de la présidence, et se réserve la possibilité d'y apporter modification au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tout pouvoir au porteur des copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures 45, et tous les actionnaires ont signé le présent procès verbal après lecture.

76 REAUMUR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

SIEGE SOCIAL :

76 Rue Réaumur – 75002 PARIS

RCS PARIS 878 982 792

TEXTES DES RESOLUTIONS VOTEES A

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 mars 2025

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, approuve les comptes, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de **24 964€**, elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice comptable de **24 964€**, décide de l'affecter de la manière suivante :

- En autre réserves pour **7 814€**.
- En dividende pour **17 150€**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Nous vous rappelons que 21 000 euros ont été mis en paiement au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolutions votées

Désignation de l'entreprise 76 REAUMUR										Néant ☐ *																	
Adresse de l'entreprise 76 RUE REAUMUR 75002 PARIS																											
SIRET		8	7	8	9	8	2	7	9	2	0	0	0	1	1												
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1		2		Durée de l'exercice précédent *				1		2													
												Exercice N clos le		3		1		1		2		0		2		4	
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012																					
			Autres *	014	2	259	016	2	259																		
	Immobilisations corporelles *		028	286	279	030	214	174	72	105																	
	Immobilisations financières * (1)		040	16	021	042		16	021																		
	Total I (5)				044	304	558	048	216	432	88	126															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																					
		Marchandises *		060		062																					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																						
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	204	349	070		204	349																	
			Autres * (3)	072	25	508	074		25	508																	
	Valeurs mobilières de placement		080		082																						
	Disponibilités		084	11	353	086		11	353																		
	Charges constatées d'avance *		092	5	741	094		5	741																		
	Total II				096	246	952	098		246	952																
	Total général (I + II)				110	551	510	112	216	432	335	078															
PASSIF														Exercice N 1		NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120		10	000																
	Écarts de réévaluation							124																			
	Réserve légale							126		1	000																
	Réserves réglementées *							130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)							131		)	132	1	292														
	Report à nouveau							134																			
	Résultat de l'exercice							136		24	964																
	Subventions d'investissement							137																			
	Provisions réglementées							140																			
	Total I							142		37	256																
Provisions pour risques et charges							Total II	154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156		138	147																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166		1	048																
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)							169	22	441	)	172	22	441													
	Comptes courants d'associés							173		136	187																
	Autres dettes							175																			
	Produits constatés d'avance							174																			
	Total III							176		297	822																
Total général (I + II + III)							180		335	078																	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195		97	892															
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		575																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199	12		000	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																	
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																											

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 76 REAUMUR

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	9 976
		Services *	217	136 174	218	248 624
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	7 401
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	266 002
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	9 069
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	178 508
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 849	244	4 130
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	42 920
	dont amortissement du fonds de commerces				255	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	234 628	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	31 374	
Produits financiers (III)		280		294	2 004	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	4 406	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	24 964	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	24 964	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 406	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	29 370	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	29 370		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD